



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE BUREAU

### REUNION DU JEUDI 30 JANVIER 2020

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, J. CROISE, N. RIT

Assistent : MM. N. SAADA, F. GALLONDE, R. ZAMO

Excusés : MM. B. FOLTIER, N. DENNIELOU, M. BCHIR

En application de l'Article 5 du Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage, le Bureau de la CDA est constitué du Président, des Vice-Présidents, du Secrétaire et du Secrétaire Adjoint. Le Bureau se réunit, à l'initiative et sous l'autorité du Président de la CDA.

### AUDITIONS

Conformément aux dispositions de l'Article 39 des Statuts de l'Arbitrage, la Commission d'Arbitrage peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Les arbitres ci-dessous ont été convoqués par la voie officielle :

- **Audition numéro 1 : M. BELKEBIR Farid - 19h30**
- **Audition numéro 2 : M. GAOUA Adam - 19h45**
- **Audition numéro 3 : Mme. SGHAIER Elia - 20h00**
- **Audition numéro 4 : M. TOUABET Fawzi - 20h15**
- **Audition numéro 5 : M. IDIR Brahim - 20h30**

Décisions confirmées :

- **Audition numéro 1 : Absence de M. BELKEBIR Farid**

Le Bureau,

**Après avoir noté l'absence non excusée de M. BELKEBIR Farid,**

Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de son absence au match (Camillienne - Perreux) et son attitude à Champigny lors de la rencontre Champigny - PUC (D1).

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,

Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,

Décide : **4 week-ends de non-désignation pour M. BELKEBIR Farid à compter du lundi 03 Février 2020.**

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District**



- **Audition numéro 2 : Présence de M. GAOUA Adam**

Le Bureau,

Après avoir noté la présence de M. **GAOUA Adam**,

Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de deux absences non justifiées.

Après avoir entendu les explications de M. GAOUA Adam,

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,

Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,

Décide : **2 week-ends de non désignation pour M. GAOUA Adam à compter du lundi 03 Février 2020.**

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District**

- **Audition numéro 3 : Présence de Mme. SGHAIER Elia**

Le Bureau,

Après avoir noté la présence de Mme. **SGHAIER Elia**,

Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de formalités administratives non remplies.

Après avoir entendu les explications de Mme. SGHAIER Elia,

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,

Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,

Décide : **de rappeler aux devoirs de sa charge pour Mme. SGHAIER Elia sur les formalités administratives.**

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District**

- **Audition numéro 4 : Présence de M. TOUABET Fawzi**

Le Bureau,

Après avoir noté la présence de M. **TOUABET Fawzi**,

Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de ses absences aux matchs.

Après avoir entendu les explications de M. TOUABET Fawzi,

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,

Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,

Décide : **2 week-ends de non désignation pour M. TOUABET Fawzi à compter du lundi 03 Février 2020 et la CDA prend acte de son indisponibilité jusqu'à la fin de la saison 2019/2020.**

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District**



- **Audition numéro 5 : Présence de M. IDIR Brahim**

Le Bureau,

Après avoir noté la présence de M. **IDIR Brahim**,

Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de son retard au match de Champigny - Thiais en U18 D2,

Après avoir entendu les explications de M. IDIR Brahim,

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,

Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,

Décide : **de rappeler aux devoirs de sa charge pour M. IDIR Brahim.**

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District**

#### PROCHAINES AUDITIONS

Conformément au Règlement Intérieur, les arbitres suivants sont convoqués lors de la prochaine séance de la Commission Départementale d'Arbitrage - Bureau. Une convocation sera adressée individuellement à chaque arbitre :

- Mme. **SGHAIER Elia** – Mercredi 12 Février – 19H15
- M. **LOUSSAIEF YACINE** – Mercredi 12 Février – 19H30
- M. **MBEB Emmanuel** - Mercredi 12 Février – 19H45
- M. **IDDRISSI Kaitouni** - Mercredi 12 Février – 20H00
- M. **ROUIDJALI Lofti** - Mercredi 12 Février – 20H15
- M. **CAMARA Lansana** - Mercredi 12 Février – 20H30

#### DIVERS

- M. **Joël Carlier** souhaite arbitrer en district à partir de la prochaine saison. La CDA prend note de cette demande et l'invite à contacter dès à présent la Commission Régionale d'Arbitrage pour lui faire part de son souhait de remise à disposition du district à compter de la saison 2020/2021

Après un tour de table, la séance est levée à 22h30.

#### PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance  
Nicolas RIT

Le Président  
José DIAS